

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

Nom de la compétition : REGATE DE LIGUE– Grade : 5B  
Dates complètes : 25 mars 2018  
Lieu : RESERVOIR DU BOURDON  
Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE DU BOURDON  
Accès : site CNB voir <http://voile-cnb89.org>  
89 ST FARGEAU

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A B C R1 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5° catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 -tous les bateaux des classes A B et R1 et aux bateaux du système à handicap **le système : Osiris Habitable - ORC - IRC** d'un coefficient minimum d'un coefficient minimum de 00 et d'une longueur minimale de 5 mètres

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
A B R1	0000

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :

Le 25 mars 2018 de 9 h a 10 h

5.2 Jauge et contrôles :

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
25/03/2018	10 h30	A B R1

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

Affichées au club housse

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type construit

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour les classes A B R1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

**10. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : Se renseigner au club

**11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

Sans objet

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Madame Diné Christiane 19 rue des vignes 89240 CHEVANNES

TEL / 03 86 41 22 76 e-mail [presidente@voile-cnb89.org](mailto:presidente@voile-cnb89.org)

## ANNEXE ZONE DE COURSE

